

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT #229 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Aux personnes intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, QUE :

1. Lors de la séance tenue le 11 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement **#229 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**.
2. Ce projet de règlement vise à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 juin 2026 à 19h à la salle municipale au 227, rue Principale à Saint-Dominique-du-Rosaire. L'objet de cette assemblée est de présenter le nouveau règlement. Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture et sur le site Web de la Municipalité au <https://municipalites-du-quebec.com/st-dominique-du-rosaire>

Donné à Saint-Dominique-du-Rosaire ce 21^e jour de mai 2026



Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Katy Fortier, directrice générale & greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à aux endroits désignés par le conseil, le 21 mai 2026, entre 9h00 et 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 mai 2026.



Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière